

Hommage

début de chaque législature, les serviteurs de la Couronne devraient en tenir compte.

Les députés savent que le dépôt de documents constitue une procédure fondamentale pour la Chambre. À titre de règle qui nous gouverne, elle permet aux députés d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour traiter efficacement des sujets soumis au Parlement.

De plus, ainsi que je l'ai mentionné l'an dernier, le Règlement précise que tous les rapports, états et documents dont une disposition législative exige le dépôt devant la Chambre sont automatiquement déferés à un comité permanent par application du paragraphe 32(5) du Règlement. En conséquence, les ministres et fonctionnaires doivent voir à ce que les documents dont le dépôt est prescrit soient déposés pour que la Chambre ait une copie pour l'information des députés et l'examen par l'un des comités permanents de la Chambre.

Les prescriptions du Règlement et des lois ont été entérinées par la Chambre et constituent une convention qui doit, tous les députés en conviendront, être respectée.

Il y a eu l'an passé de plus en plus de plaintes de la part des députés au sujet des réponses aux pétitions qui ne sont pas déposées dans les délais prescrits, des réponses aux questions écrites qui sont données en retard; je sais que le monde dans lequel nous vivons n'est pas parfait. Néanmoins, je ne fais que répéter ce qui a déjà été dit et, aujourd'hui, je suis saisi d'une autre affaire de document qui n'est pas déposé dans les délais prescrits par la loi.

De plus, le député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé, le 29 mars 1993, la question du non-respect par le gouvernement de l'article 109 du Règlement pour n'avoir pas soumis à la Chambre, dans le délai de 150 jours prescrit, une réponse détaillée au rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur intitulé: *L'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada*.

[Français]

Les députés ne peuvent remplir leur rôle s'ils n'ont pas accès aux documents dont ils ont besoin pour faire leur travail et on manque à nos règlements et on oublie même les exigences de la loi.

[Traduction]

Je crois que le Comité de la gestion de la Chambre devrait avoir l'occasion d'examiner toute la question des retards à déposer des documents et je suis prêt à conclure à l'existence d'une atteinte apparente à un privilège et à permettre au député de Scarborough—Rouge River de

présenter une motion tendant à renvoyer la question au comité.

Ainsi, je permets à la Chambre de déterminer si elle partage ou non mon inquiétude au sujet de l'aggravation de ce problème de sorte que les députés pourront déterminer s'ils estiment que cette question devrait être examinée par le Comité de la gestion de la Chambre.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour une décision qui, à mon avis, renforcera les règles et fera en sorte que le Parlement reflète mieux la volonté et la franchise des Canadiens. Par conséquent, au nom de tous les députés, je propose:

Que la question du non-respect des exigences relatives au dépôt du décret en conseil no PC 1992-2715 et d'autres documents à la Chambre des communes soit renvoyée au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉCÈS D'ALEXANDER BELL PATTERSON

M. le Président: Je suis très reconnaissant aux nombreux députés qui sont restés. Notre collègue, Alex Patterson, que beaucoup d'entre nous connaissaient bien, surtout les députés de la Colombie-Britannique, est décédé et c'est la première occasion qui nous est donnée de lui rendre l'hommage qui convient et d'exprimer nos condoléances à sa famille. Je donne tout d'abord la parole au député de Fraser Valley—Est.

• (1520)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de dire quelques mots suite au décès d'Alex Patterson, ancien député à la Chambre des communes et mon prédécesseur en tant que représentant de la circonscription de Fraser Valley—Est.

Alex Patterson a passé la plus grande partie de sa vie d'adulte à défendre les intérêts des résidents de Fraser Valley—Est. Durant la plus grande partie de la période allant de 1953 à 1984, il fut député de cette circonscription au Parlement. Au cours de cette période, où il a représenté le Crédit Social et le Parti progressiste conservateur, Alex s'est fait une réputation de travailleur.